

Compte rendu intersyndical de la séance du conseil scientifique de l'InSHS du 12 septembre 2016

Présents :

Membres du CSI : Catherine Ales, Philippe Auvergnon, Richard Arena, Astrid Brandt-Grau, Naceur Chaabane, Geneviève Cortes, Renaud Crespin, Emmanuel Didier, Alexandre Gefen, Sarah Gensburger, Ivan Guermeur, Antony Hostein, Lena Inowlocki, Nathalie Le Tellier-Becquart, Cécile Michel, Hélène Michel, Anneliese Nef, Rossana Vaccaro, Nathalie Vienne Guerin

Présidents de section et de CID ou leurs représentants : Claire Mouradian (33), Philippe Büttgen (35), Olivier Descamps (36), Béatrice Parguel (37), Cécile Meadel (CID 53)

Représentant le CS du CNRS : Claire Lemercier

Représentants du CNRS : Patrice Bourdelais, Fabrice Boudjaaba, Michele Dassa, Sandrine Duermael, Thi-Ngeune Lo, Nathalie Penaud-Brizay, Marlène Picard, Monique Rigolet, Didier Torny

Excusés :

Anne Abeille, Delphine Gardey, Lamine Gueye, Liliane Haegeman.

Intervention des présidents de section sortants ou de leurs représentants

Intervention de Philippe Büttgen, section 35 (Sciences philosophiques et philologiques, Sciences de l'art) et président de la Conférence des présidents de sections du Comité national

Le fait marquant de cette mandature 2013-2016 a été la crise de l'emploi scientifique. Il est ressorti de la plénière de juin 2014 que la situation est à peu près stabilisée sur le plan des chercheurs, avec la création de 300 emplois chercheurs annuels, voire une légère hausse (303 en 2015, 308 en 2016). P. Büttgen déplore le recul des emplois IT sacrifiés pour maintenir les emplois chercheurs qui ont été relativement protégés lors du concours 2015 (90 postes). Privés d'IT, les laboratoires CNRS se transforment en UFR avec au mieux un gestionnaire.

Un gros point d'achoppement avec la direction de l'Institut a été pendant ces quatre années la question des coloriages et des fléchages des postes mis au concours. La concertation avec l'InSHS était à peu près permanente avec l'Institut pendant les 4 ans de mandature mais les sections ont perdu du terrain sur ce point. Sur 10 sections SHS, 9 ont un taux de profilage de postes supérieur à 50%, la section 35 faisant exception. Cette question singularise dans le mauvais sens du terme l'InSHS par rapport aux autres instituts du CNRS qui ont pris le parti de proposer une grosse proportion de postes blancs afin de favoriser le recrutement des meilleurs candidats quelle que soit la thématique.

Il s'agit d'une question fondamentale de la politique scientifique sur laquelle les sections n'ont pas pu avancer car la direction veut garder cet instrument pour poursuivre et affirmer sa politique de site. Pour rester dans la philosophie de l'excellence il faut proposer une grosse proportion très majoritaire de postes blancs.

Le changement de calendrier obtenu par la CPCN pour les demandes de délégation d'enseignants chercheurs est très positif. Désormais, la campagne d'accueil en délégation commence beaucoup plus tôt (octobre plutôt que mi-décembre) et le temps d'expertise des dossiers est passé de 3 jours à 5 semaines ce qui est plus favorable à une meilleure évaluation des dossiers. Cependant, il est très regrettable que la politique de site montée en puissance, en particulier dans l'année 2016, ait été centrale dans l'octroi des accueils en délégation. Les règles de péréquation appliquées ne sont comprises ni par les sections, ni par les candidats.

Le problème est global car il touche aussi l'Institut de mathématiques, grand consommateur de délégations.

Au sujet de la section 35 « philologie et philosophie » qui a pour particularité de rassembler des chercheurs qui relèvent de 11 à 12 sections du CNU, la question des frontières disciplinaires, et de leur dépassement, reste fondamentale. La section 35 a pu rester à une proportion d'1/3 à 40% de coloriations.

Intervention de Claire Mouradian, section 33 (Mondes modernes et contemporains)

C. Mouradian est partagée sur la question des coloriations. La section 33 les a acceptés pour éviter les fléchages. En effet, certains domaines de la section (« langues et civilisations orientales, extrême orient ») étant « sinistrés », les coloriations « aires culturelles » permettent de les sauver. Des demandes ont été faites par les laboratoires de coloriations transversaux, mais ceux-ci se sont révélés moins pertinents car les viviers sont trop limités.

La section a consulté la partie scientifique des fiches Dialog des UMR pour analyser leurs demandes. Elle déplore le manque d'informations de la part de la direction sur les résultats (délégations, etc...).

La section a voulu réaliser un guide du candidat et s'est basée sur le guide réalisé par Claire Lemercier, mais l'InSHS n'a pas souhaité le mettre en ligne. De nombreux éléments ont été supprimés par le service juridique comme les demandes de contacts avec les laboratoires.

La section n'approuve pas la pratique de certains laboratoires qui font passer des pré-concours aux candidats. Cela participe de la reproduction des élites déjà en cours.

Cl. Mouradian met en garde contre l'accueil en détachement utilisé comme un moyen pour contourner les concours. Cette pratique peut pénaliser les concours internes, qu'il s'agisse des concours IR ou chercheurs. La section est favorable à ce que les accueils en détachement soient publiés.

Un problème rencontré par la section a concerné la grosse différence de masse de travail entre les sessions de printemps et d'automne (beaucoup en automne et moins au printemps).

Concernant les comités de visite, des archéologues ont spécifiquement demandé qu'il y ait des spécialistes, au moins nommés, dans les comités de visite, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut rester vigilants sur la question des nominations d'IT dans les comités de visites (pas toujours intégrés ni reconnus en tant qu'experts à part entière).

Intervention de Béatrice Parguel, section 37 (Economie et gestion)

Dans un souci de transparence, le rapport de mandature de la section ainsi que des comptes rendus et un guide du candidat, disponible en français et en anglais, ont été publiés sur un site dédié. La section y indique également ses classements propres (y compris pour les demandes en délégation) ce qui a été critiqué à cause des écarts avec les classements finaux.

Malgré trois mandatures, aucun spécialiste en gestion n'a été nommé dans cette section qui pourtant est la section d'« économie et gestion ».

Les relations avec la direction ont été parfois difficiles, notamment sur la question des affectations de primes et des classements. Il s'agit de la seule section à avoir décidé d'affecter ces primes, mais elle n'a pas été suivie par l'InSHS.

Cependant, les relations se sont améliorées, notamment sur la question des coloriations. La section a toujours des relations difficiles avec l'HCERES.

Les effectifs sont en berne, la section a perdu 10% des chercheurs qui viennent s'ajouter aux 10% du précédent mandat. C'est la section la plus pauvre en candidats CR. La moitié des

recrutements se fait à l'international et sont concentrés sur les très grandes unités, ce qui correspond à la politique de l'InSHS.

Lors de la session d'automne, la section demande à la communauté de participer à l'établissement d'une liste de revues (800 ou 900 titres) et à la session de printemps, la section tire au sort 1/6 des revues qui sont réévaluées. La section a organisé un workshop sur l'avenir des revues en français avec 36 rédacteurs en chef de revue en français.

Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS

P. Bourdelais fait référence à l'interview d'A. Fuchs suite au classement de Shanghai et indique être d'accord avec son point de vue. Les moyens des universités en tête du classement n'ont rien à voir avec ceux des universités françaises (écart de 1 à 10). L'objectif de la politique ESR française est de faire en sorte qu'une partie de nos universités se retrouvent dans les 100 premiers. Aix-Marseille Université est passée cette année de la 140^e place à la 110^e.

Il est nécessaire de travailler à une meilleure attractivité (les meilleurs chercheurs et doctorants doivent avoir envie de venir). Les sites et les grands organismes de recherche (INSERM, INRA, CNRS) pourraient se placer autour de la 20^e place ainsi que quelques universités françaises. Le CNRS travaille à sa complémentarité avec les sites universitaires. Le choix a été fait de concentrer des moyens sur certains sites plutôt que de les éparpiller. Le cadre est très clairement exprimé et a guidé l'action du mandat d'A. Fuchs. Celui-ci se termine en mars 2018 ce qui laisse un peu de temps pour continuer à mener cette politique et à aider les sites à se structurer davantage pour être plus efficaces.

La plus-value du CNRS réside :

- dans le profil des chercheurs en termes d'internationalisation, de pluridisciplinarité et d'aires culturelles
- dans la proportion et le profil d'IT (60 - 65%).
- dans le soutien un certain nombre de revues à la fois en postes et en moyens financiers
- dans le soutien aux TGIR qui sont de mieux en mieux structurées et des MSH qui offrent autant de nœuds d'accès aux TGIR répartis sur le territoire.

Budget

C'est trop tôt pour parler du budget. Il sera voté définitivement par le parlement en décembre. Compte tenu de la situation et du contexte économique global de la France, on a un bon budget. Des mesures comme par exemple l'augmentation du point fonctionnaire nous sera financée. On ne demandera pas au CNRS de le financer sur ses ressources. Il y aura donc une augmentation faciale du budget du CNRS qui renvoie au financement nécessaire du point du fonctionnaire... Ne devrait pas changer grand-chose au FEI. C'est un pacte fort entre le CNRS et l'Etat sur le recrutement cette année de 300 postes de chercheurs et de 300 postes d'IT, à peu de choses près comme l'an dernier. Pour le moment, cela est suspendu au vote du parlement.

Le CNRS n'a pas réclamé le versement de réserves en fin d'année comme l'ont fait un certain nombre d'universités ou quelques organismes en difficulté de gestion. Le CNRS récolte le fait qu'il a essayé de mieux gérer dans la transparence et au mieux ses budgets depuis quelques années : mise en place des ETPT, mise en place d'une comptabilité pour l'établissement qui permet les contrôles mensuels sur la masse salariale et le nombre d'ETPT et qui évite tout dérapage. C'est un lourd travail, pas entièrement positif au quotidien, mais le bon côté est que Bercy considère que le CNRS est très bien géré et sérieux.

Politique de l'InSHS

Il existe en SHS des questions spécifiques et les jeux d'effectifs sont différents d'un certain nombre d'instituts du CNRS.

L'objectif à atteindre est le recrutement de 30% d'étrangers pour que les recherches soient plus interdisciplinaires et internationalisées. Le nombre de postes est accru pour les aires culturelles (études aréales) où le CNRS a des responsabilités particulières. Il s'agit de postes CID ou croisés avec d'autres Instituts.

Les « DEFIS » ont fait émerger de véritables communautés sur des thématiques comme « l'homme augmenté », l'énergie et tout ce qui concerne la formalisation en SHS. Ces domaines étant plus avancés dans les autres grands pays universitaires, il ne faut pas relâcher l'effort. La priorité est donnée au « genre » pour structurer un milieu et renforcer les compétences

A. Fuchs ayant positionné l'organisme comme copilote de la recherche et pas comme agence de moyens, le CNRS doit affirmer des exigences sur la qualité des projets et, tout saupoudrage étant exclu, il n'entend co-piloter que sur les points forts des sites et pas ailleurs.

Les grandes universités du cœur de Paris doivent tout faire pour récupérer des IDEX. Des opérations fortes pouvant aller jusqu'à la fusion sont attendues.

A Toulouse des pressions sont faites pour des mutualisations transversales afin de récupérer l'IDEX. A Lyon la situation est critique, un travail est en cours qui devrait donner des résultats, faute de quoi, le CNRS prendra des mesures.

Questions à Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS

Question concours chercheurs, recrutement IT CDD

Le **bilan de concours chercheurs** est plutôt bon. Deux postes n'ont pas été pourvus. Il s'agit de postes fléchés vers des établissements. P. Bourdelais considère ce taux tout à fait correct. Les IT restent avec les CDD la variable d'ajustement. L'InSHS recrute trop de chercheurs depuis plusieurs années (1,15 par départ à la retraite au lieu de 1). Cette année P. Bourdelais va faire son possible pour diminuer le nombre de concours chercheurs pour récupérer de la marge en IT et CDD.

[La politique d'affectation apparaît illisible à plusieurs membres du CSI. Sur Paris, on voit se développer des sites qui attirent les candidats au détriment des autres.](#)

P. Bourdelais affirme que sa politique tient compte des sites plutôt que des unités et rappelle le principe d'une affectation de 60% maximum sur Paris et la Région parisienne.

Le raisonnement se fait par site et pas par UMR. Il existe des labos sans affectation de chercheurs depuis une dizaine d'années. 2016 est l'une des dernières années où l'on va pouvoir maintenir les postes. Cela va ensuite devenir très difficile en matière d'IT notamment et de CDD.

Il ne voit pas l'intérêt de rester en cotutelle dans des laboratoires où il n'est plus capable d'affecter du personnel. La concentration des affectations se fait sur les unités fortes. Pour les unités qui sont en dessous de 3 ou 4 chercheurs et IT, le CNRS peut rester l'un des partenaires, mais il n'y aura plus de cotutelle, il faut faire évoluer le paysage : ces unités n'ont pas d'avenir sauf s'ils sont sur une niche particulièrement porteuse sur laquelle on peut parier et

susceptible d'attirer des chercheurs ... Ceci n'a pas d'ailleurs échappé au comité de visite international passé au CNRS en juillet dernier qui a fait cette remarque, tellement la contradiction entre notre positionnement et notre discours par rapport à la réalité observée est grande.

Le CNRS veut peser sur la politique scientifique des unités.. Il faut éviter l'entre soi et les conflits d'intérêts. Les collègues recrutés ne doivent pas retourner dans le laboratoire où ils ont fait leur thèse. Ils entrent dans la fonction publique et pas dans une profession libérale. Il s'agit d'un dérapage de comportement, s'ils n'en prennent pas conscience immédiatement. Les affectations peuvent aller à l'encontre des souhaits, cela porte sur quelques collègues par an (3 à 4% par an). C'est trop mais ceci permet d'éviter l'entre soi et les conflits d'intérêts. P. Bourdelais indique également que les DAS ne reçoivent pas les candidats avant leur affectation, sauf cas particuliers.

Quelle politique pour les créations de MSH ? Y aura-t-il une MSH pour chaque site ?

Pour P. Bourdelais, cela dépend de la politique de site. La qualité du projet et de son adaptation au site est déterminante.

A Montpellier par exemple, un projet est en cours pour une fédération de recherche. Montpellier est l'une des grandes COMUE avec potentiellement un IDEX, il est donc logique qu'une MSH soit envisagée.

Bordeaux est un site sur lequel il n'y a pas de MSH jouant pleinement un rôle de MSH dans un contexte politique compliqué. Avec la dimension de la nouvelle région, il y a des possibilités qui se dessinent. La COMUE existe. Le CNRS peut espérer entrer dans une MSH.

A l'exception de Bordeaux et Montpellier (si création), les autres MSH ont basculé en statut USR car leur projet comporte un volet recherche. Des affectations peuvent donc être possibles.

Quel avenir pour le réseau des MSH et quelle est son autonomie vis-à-vis du CNRS ?

Pour Patrice Bourdelais le réseau des MSH avait pour ambition de mutualiser et de spécialiser les MSH, or le constat est celui d'un échec relatif.

Alors que se développe le Campus Condorcet on trouve une MSH à Paris Ouest et une à Paris Nord dans la même COMUE. Quel équilibre entre ces deux MSH en Ile-de-France situées dans la même COMUE ?

Rien n'est décidé dans l'immédiat : le paysage est en pleine mutation. La MSH Paris Nord n'est pas sur Condorcet pour le moment, mais elle en fera partie. La COMUE est à cheval sur l'Université de Nanterre et Paris Nord et il faudra gérer cela, mais pas pour l'instant car de nombreuses inconnues pèsent sur ce dossier.

A Lyon, la MOM a basculé en Fédération. L'ISH va avoir un rôle de MSH pluridisciplinaire. Une demande de création a été faite en Polynésie Française sans demander de moyens au CNRS. Cette MSH serait très pluridisciplinaire car un certain nombre de thématiques relèvent de l'InEE (massifs coralliens, biodiversité).

Pourquoi le rapport scientifique annuel du CNRS ne mentionne-t-il pas de données SHS pour 2016 ?

Dans « Une année avec le CNRS » on trouve des données chiffrées et des indicateurs : le rapport scientifique était toujours hors SHS. En 2012, grâce à RIBAC on a intégré les SHS. En 2013, les SHS ont disparu, en 2014 elles réapparaissent pour disparaître à nouveau du

rapport scientifique annuel, en 2015 et 2016. La demande a été faite trop tard à l'InSHS qui n'a pas pu produire les données.

La direction de la communication du CNRS prend en compte et fait remonter ce qui émane du WoS (i.e l'ensemble des publications qu'ils soient chercheurs ou enseignants-chercheurs dans le WoS). Mais il n'y a pas homogénéité des données. Avec Renaud Favre, l'InSHS s'est battu pour que Scopus et le WoS intègre des revues françaises de sciences sociales et produiront des données identiques à celles des autres Instituts.

Bilans de création et suppression des unités (Patrice Bourdelais)

Des divergences ont été constatées entre l'Institut et les sections. Cinq cas de divergences. Suite à la réunion de conciliation du 5 septembre avec les présidents des sections concernées, le directeur de l'institut et la présidente du CS de l'InSHS, ces cinq cas ont été réduits à deux. Beaucoup de chercheurs ont été réaffectés à la MSH de Caen. La section 33 a donné son accord.

Restent deux divergences :

- Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI). Philippe Auvergnon présente son rapport sur cette UMR. Il fait état de l'incohérence des affectations par le CNRS. En 2013, un chercheur a demandé son affectation au CREDIMI qui lui a été refusé. En 2015, une chercheuse brillante y est affectée mais l'InSHS propose aujourd'hui le passage en FRE de l'unité. Le représentant de la section 36 apporte son soutien au laboratoire. Patrice Bourdelais indique que le souci principal est celui du rapport au site et de l'investissement insuffisant de l'université dans cette UMR. Dans cette perspective, le passage en FRE en deux ans laisse le temps de faire évoluer la position de l'université.
- Centre d'histoire Espaces et Culture de Clermont-Ferrand.
Ce centre est actuellement équipé d'accueil dans le périmètre de la MSH de Clermont-Ferrand. Cécile Michel fait un rapport sur cette demande d'Umérisation qui met en lumière l'investissement fort de l'université dans ce projet tout ainsi que l'investissement des chercheurs. Patrice Bourdelais considère que les thématiques proposées ne sont pas assez innovantes, ils estiment que cela traduit une absence de politique scientifique claire de l'université. Sur Clermont on trouve le CERBI, une superbe UMR d'économie, très bonne unité. LABSCO : labo de psycho sociale. Une MSH à laquelle le CNRS participe. Les axes étaient trop nombreux. Clermont a une unité de géographie qui est très visible sur le plan international. Le travail de structuration et de choix n'a pas été fait. Les thématiques ne sont pas très originales. L'axe 4 sur les mobilités n'est pas défini (c'est un moyen de faire entrer beaucoup de monde). Ils demandent des IT mais le rapport ne fait jamais allusion au fait qu'on pourrait faire venir des chercheurs. La taille de Clermont n'a rien de commun avec PSL. Pour qu'il y ait création d'une UMR d'histoire à Clermont-Ferrand, il faudrait un apport spécifique mais les thématiques sont toutes créées ailleurs. Il s'agit d'un problème de choix politique de l'université. Ce choix n'a pas été fait. Sur ce site, le CNRS souhaite concentrer ses moyens sur deux UMR : une en économie et une en psychologie sociale et sur la MSH, concentrée sur la géomatique.

Le vote du CSI est remis à l'après-midi.

Intervention de Gretty MIRDAL, Directrice de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris (centre de recherche en SHS à Paris)

Gretty MIRDAL a été membre du CS du CNRS.

Avant de diriger l'Institut, elle était professeur de psychologie à l'étranger. Turco-danoise, elle a été très impressionnée par l'ouverture de la France qui reçoit comme directrice d'Institut une étrangère. L'IEA a créé un espace permanent nourri d'ateliers et de colloques pour conduire à des projets originaux.

L'IEA accueille des chercheurs étrangers pour une période de quelques mois, ce qui permet de rassembler sous un même toit des personnes différentes. Il a été créé en 2008 par 12 institutions de recherche et universités. La Mairie de Paris a mis à disposition un hôtel particulier. L'IEA compte deux programmes : un programme blanc et un programme ciblé. Il dispose d'un budget annuel de 2.3 millions d'euros.

L'IEA reçoit 450 demandes par an et accepte entre 25 et 30 résidents chercheurs internationaux (450 demandes par an, 17 nationalités de toutes les disciplines). Les disciplines les plus représentées sont l'histoire et la sociologie.

A Paris, il est très difficile de retenir les chercheurs. On leur offre le déjeuner avec une cuisine respectable et une bibliothèque avec un courrier et un partenariat avec toutes les bibliothèques universitaires.

Il est nécessaire de maîtriser l'anglais et de comprendre le français pour dispenser un séminaire hebdomadaire. Une lettre de coopération d'un établissement de recherche française est demandée, avec une préférence pour leurs partenaires. La présélection est effectuée sur la qualité du CV. Le Conseil Scientifique est composé de personnalités françaises et étrangères non parisiennes ainsi que de membres de l'EHESS

Les universités d'origine des chercheurs sont Stanford, New York, Leeds, Harvard et Lausanne. Il est donc important de faire connaître l'IEA, y compris par des chercheurs de pays moins spontanément enclins à candidater car la diversité des chercheurs est un objectif de l'IEA. Gretty Mirdal a un échange fructueux avec les membres du CSI qui la remercient chaleureusement de sa venue.

Votes sur les divergences (19 votants)

Divergence relative au CREDIMI

- 1 en faveur de la proposition faite par l'InSHS,
- 17 contre
- 1 abstention.

Vote au sujet de la demande d'UMRisation du centre d'histoire Espaces et Cultures

- 1 en faveur de la proposition de l'InSHS
- 7 contre
- 7 abstentions

Vote unanime en faveur de l'adoption du compte rendu de la séance précédente du CSI

Le reste de la séance est consacré à la discussion sur le rapport de prospective. Les membres du CSI expriment leur satisfaction devant le travail accompli. La Secrétaire scientifique intègre les remarques et les demandes de modification.

Le rapport de prospective de l'InSHS est voté à l'unanimité.

Un vote est effectué afin de déterminer si le CSI doit adopter la nouvelle orthographe dans la rédaction du rapport. Personne ne se prononce en faveur de son adoption.

Quelques commentaires

La politique de site est devenue l'unique boussole de la politique scientifique de l'InSHS. Elle détermine les coloriations et les profilages auxquels l'Institut ne veut pas renoncer malgré les critiques argumentées qui viennent du CSI et des sections. C'est une question fondamentale et un point de confrontation permanente avec l'InSHS qui est le seul institut à imposer cette politique.

La politique d'affectation (concours, délégations) de l'InSHS suit la même logique, elle abonde les sites les plus prestigieux et déjà bien pourvus. Les disparités se creusent entre des sites qui attirent la plupart des collègues recrutés et les autres. Les UMR qui n'ont pas la chance de se trouver sur les bons sites sont menacées de fermeture. Elles se voient reprocher de ne pas avoir suffisamment de masse critique (chercheurs, IT) pour être soutenues par le CNRS, alors que celui-ci se refuse de leur affecter du personnel. A l'avenir, il faudra s'attendre aux « désuétudes », annoncées par la direction d'UMR dont on aura tout fait pour provoquer le déclin.

Quant aux recrutements, le maintien des postes chercheurs s'est fait ces dernières années au détriment des postes IT qui sont devenus, avec les CDD, les variables d'ajustement de la politique de l'InSHS. La situation est critique dans les laboratoires ainsi privés de poste d'IT. Pour les IT qui sont en poste, les conditions de travail sont plus difficiles et les évolutions de carrière sont bloquées du fait du manque de recrutements de nouveaux collègues ou en raison d'une polyvalence qui, bien que de plus en plus souvent exigée (exemple des postes mutualisés), n'est pas valorisée.